

PASSEPORT LOISIRS JEUNES 2025

La culture, le sport, les ados adorent !

PARTENAIRES



Réalisation Caf Touraine - Ne pas jeter sur la voie publique

Famille : conditions d'attribution

- Être allocataire de la Caf Touraine depuis au moins octobre 2024.
- Avoir un **Quotient Familial, de janvier 2025, inférieur ou égal à 850 €.**
- Avoir un enfant âgé d'**au moins 11 ans et de moins de 18 ans au 31 décembre 2025.**

→ La famille reçoit une notification d'attribution du PLJ (par mail ou au format papier) courant mars 2025 avec relance fin août 2025.

Barème

QUOTIENT FAMILIAL	AIDES CAF
0 € - 470 €	75 € *
471 € - 680 €	70 € *
681 € - 790 €	65 € *
791 € - 850 €	60 € *

* Aide majorée de + 25 € si enfant bénéficiaire de l'Aeeh.

Comment devenir opérateur ?

- Proposer une activité sportive ou culturelle régulière sur toute l'année ou un stage.
- Signer une convention avec la Caf Touraine.

→ **Contactez le service administratif Action Sociale**

Renseignements : Service Administratif Action Sociale Caf Touraine

Mail : afi@caf37.caf.fr

Tél : 02 47 31 55 22

(du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30)

VOUS ÊTES UNE STRUCTURE PROPOSANT DES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES Vous souhaitez faire bénéficier les jeunes du Passeport Loisirs Jeunes

Que devez-vous faire ?

Après avoir signé une convention avec la Caf Touraine :

Au moment de l'inscription du jeune

- ▶ Recueillir son numéro d'identifiant (notification PLJ).
- ▶ Vérifier son identité.
- ▶ Se connecter à l'extranet opérateurs mis à disposition par la Caf Touraine lors du conventionnement.
- ▶ Saisir la demande de remboursement en renseignant le numéro d'identifiant et la date de naissance du jeune.

Le Passeport Loisirs Jeunes

- ▶ est utilisable dès sa réception en mars de chaque année.
- ▶ n'est utilisable qu'en une seule fois et auprès d'un seul opérateur.
- ▶ est utilisable pour une activité pratiquée durant toute l'année scolaire ou lors d'un stage.
- ▶ est cumulable avec le dispositif « Pass'Sport » de l'Etat.

Les demandes de remboursement sont à saisir, au fur et à mesure des inscriptions, dans l'extranet avant le 30 novembre de chaque année.

La Caf Touraine verse à votre association le montant des Passeports Loisirs Jeunes.